

Que penser...

...de la diversité à l'école ? (en Suisse en particulier)

Olivier Maulini

Université de Genève

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

2019

La série « Que penser... ? » s'adresse à des personnes intéressées par les questions pédagogiques hors du cercle des professionnels. Chaque thème est traité à l'occasion d'une demande formulée par un.e journaliste ou un autre relais d'opinion, et sous la forme d'un texte bref répondant à quelques questions clefs. L'intention de la série est de résumer les résultats de la recherche en conciliant complexité des enjeux et simplicité du propos.

Qu'est-ce que la diversité ?

Le préambule de la Constitution helvétique affirme que « le peuple et les cantons suisses [sont] résolus à renouveler leur alliance [et] déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité ». L'unité dans la différence. Le droit par la responsabilité. Pour les politologues, la diversité serait devenue le lieu commun des démocraties avancées, en tension entre des idéaux plus clivants comme l'identité et l'égalité. Grossièrement résumé, le conservatisme identitaire aimerait créer du commun en écartant – au besoin de manière autoritaire – ce qui menace du dehors un ordre selon lui établi. Il peut ainsi dénoncer pêle-mêle globalisation, migrations, métissages, déviances, déconstructions... Le progressisme égalitaire milite au contraire pour une solidarité renforcée, donc la réduction combative des écarts de position hérités. Il espère niveler pouvoir, richesse, logement, alimentation, santé, éducation, opportunités... Aux deux pôles de l'échiquier politique, les préférences peuvent être tranchées, les convictions inflexibles, les radicalités revendiqués. On se défie du pluralisme au nom de la défense d'une identité (locale) ou d'une égalité (générale) à défendre contre tout ce qui pourrait les relativiser. Mais qui cherche l'entente plutôt que le conflit a besoin de mots fédérateurs, comme le suggèrent des cantons suisses à la fois souverains et coalisés. De réputation, le compromis helvétique est cet art savant et paradoxal de réunir les contraires dans un imaginaire collectif où la valeur de diversité a l'avantage singulier d'inclure toutes les autres. « DIVERS : qui présente des aspects opposés, contradictoires, du latin *divertere*, aller dans des directions opposées », selon le dictionnaire. Le phénomène d'antagonisme disparaît s'il est ramené à « plusieurs aspects ou caractères différents » dont le vocabulaire neutralise la rivalité. D'autres pays débattent plus ou moins vivement du destin qu'ils veulent se donner, et alternent au besoin les majorités. La concordance implique par contraste un mélange complexe de franchises et de règles consensuelles, dont la clef de voûte est, en Suisse, une « formule magique » panachant les partis, les langues, les cantons, les genres, les expériences et finalement les compétences pour composer l'exécutif fédéral.

« Vivre ensemble nos diversités » exprime un *modus vivendi* qui peut pousser l'art de s'accorder à son sommet, jusque dans une civilité des conduites dispensant de se disputer, ne serait-ce que par la parole et des marques symboliques de clivage. Cette morale de la tolérance et du respect réciproque peut admettre des privilèges culturels ou économiques tant qu'ils paraissent justes, équitables, conformes aux droits et aux mérites des personnes. L'indignation se focalise sur les « discriminations » (raciales, culturelles, sociales, sexuelles, générationnelles...), c'est-à-dire sur ce qui peut faire obstacle à la réalisation authentique de soi, comme l'extension de l'acronyme LGBTQI+ le symbolise pour les préférences amoureuses. Aimons-nous divers, donc ni enfermés dans nos clans, ni trop contraints à la solidarité : si tout le monde est heureux de cette façon, nous vivrons en effet ensemble sans tiraillements, dans un lieu commun conçu et entretenu à cette fin.

Quels rôles pour l'école ?

Diversité, respect, tolérance, intégration, civilité, harmonie, équité, qualité... : un lexique aussi convivial peut séduire politiquement parce qu'il ne fâche personne, ou tout le monde mais pas trop comme l'exige la paix sociale en réalité. On peut d'un côté lui reprocher d'escamoter les problèmes en euphémisant les rapports de forces ; de l'autre le créditer de dépassionner les débats et de leur permettre ainsi d'avancer. Les Suisses aiment justement moins se diviser sur le sens des mots (ils ne parlent pas les mêmes langues) que chercher à bas bruit des équilibres pragmatiques, dans une mécanique dont l'apparente fluidité naît de la haute précision. La diversité rassemble d'autant plus qu'elle est inscrite dans le code génétique d'une nation d'emblée composite, à l'économie ouverte, l'accueil sélectif, la libéralité calculée. Pour ne parler que du rôle de l'école : les cantons sont maîtres chez eux, mais ils se contraignent à s'allier en signant des concordats basés sur le principe de subsidiarité ; les langues nationales sont protégées, mais sans brider les régions qui préfèrent commencer par l'anglais ; l'enseignement est libre, mais le secteur privé n'est pas subventionné ; les programmes promeuvent l'autonomie et le libre arbitre, le sentiment national se cimentant dans le curriculum caché ; la formation des élèves procède tôt à leur sélection, mais dans des filières qui s'efforcent de valoriser et de décroïsonner ensuite les qualifications ; celles et ceux qui ont besoin d'un soutien particulier, d'un surcroît d'attention ou de protection, peuvent compter sur des prestations et des soins *ad hoc*, mais à condition qu'eux-mêmes et leurs familles donnent des gages de conciliation et de responsabilité ; les familles migrantes ou réfugiées s'installent sous des strictes conditions, mais leurs enfants réussissent si bien scolairement que les écarts disparaissent à la deuxième génération ; finalement, chaque mineur a droit à ce que le préambule du plan d'études romand appelle son « épanouissement » ou un « développement maximal de ses possibilités », mais dans le respect de la voix des autres, à travers une « intégration dans la prise en compte des différences », « sans discrimination ». On pourrait résumer la situation en disant que l'école suisse intègre de manière sélective, en administrant autant qu'en distribuant la production d'un ordre culturel et social qu'elle contribue à rendre légitime parce qu'elle-même le croit tel. Entre libéralisme et conformisme, performance et concordance, la population lui demande d'abord de convertir sa matière grise en source de prospérité, donc de dynamisme dans la stabilité.

Quelles pratiques pédagogiques ?

Ce que produit l'école dépend de ce qui est politiquement attendu d'elle, mais aussi du travail pédagogique qu'opèrent, de manière à leur tour plus ou moins concordante, les enseignants. Les compromis observables dans un système éducatif donné trouvent logiquement leur déclinaison dans l'intimité des pratiques, à l'échelon des classes et des établissements, de l'ingénierie et des interactions didactiques, des échanges en situation et des dispositifs qui les configurent en arrière-fond. L'étude rapprochée du travail scolaire, de son organisation et de leurs évolutions montre comment les professionnels composent là aussi et très tôt entre les besoins ou les intérêts des individus et ceux de la communauté, entre reconnaissance des différences et prétentions à l'universalité, entre postulat d'éducabilité et attribution de responsabilité. Si la pédagogie doit se faire – au moins dans les mots – de plus en plus « différenciée », c'est pour répondre à une « diversité des élèves » deux fois incontournable, moitié problème à affronter, moitié valeur à protéger. Si l'égalité formelle et initiale des chances n'assure pas l'égalité réelle et finale des compétences, c'est parce qu'enseigner dans « l'indifférence aux indifférences » favorise les élèves les mieux prédisposés à apprendre d'une seule et unique façon. De là sont nées de nombreuses propositions d'adaptation des pratiques aux besoins singuliers : par la catégorisation de ces besoins, l'individualisation des objectifs et des tâches, une remédiation par soutien ciblé, des démarches de projet au contraire collectives et coopératives, une évaluation formative, des progressions par niveaux, des établissements et des zones d'éducation prioritaire, l'enseignement en équipe, des regroupements provisoires et modulables, etc. Chaque formule a ses profits et ses inconvénients, trop ou pas assez d'ajustement aux capacités supposées d'un élève finissant les deux fois par le désavantager. Le risque de cristalliser des écarts, des difficultés ou même des situations de handicap peut surgir à force de les « respecter ». L'excès de (mauvaises) précautions peut conduire à la baisse des ambitions, à la relativisation de certains savoirs, à un fatalisme plus ou moins conscient, à une discrimination négative vis-à-vis des élèves dont on sous-estime à tort les aptitudes, donc à l'antithèse de la discrimination positive souhaitée initialement. À la limite, une nouvelle différenciation – active et explicite – aggrave l'ancienne différenciation passive et implicite. Le désordre gestionnaire prend le pas sur la fermeté de l'instruction, ce qui peut fatiguer les enseignants et affaiblir leur autorité. On comprend qu'ils puissent hésiter entre assumer ou déléguer la prise en charge des besoins spécifiques, donc entre différenciation intégrée ou structurelle, interne ou externe, partagée entre collègues ou réduite au découpage de classes et de degrés homogènes. Les dilemmes et les arbitrages provisoires ont tendance à se multiplier, par exemple entre école inclusive et filières séparées, programmes standardisés et systèmes d'options, soutien externe et intégré, travail de groupe et personnalisé, tâches prescrites et projets négociés, adaptation des élèves aux situations ou des situations aux élèves. Plus fondamentalement, la visée de culture commune peut elle-même s'affaiblir : par exemple lorsque la quête de vérité cède le pas au respect des croyances, ou que les savoirs fondamentaux sont jugés arbitraires et/ou subsidiaires. Elle se redéfinit lorsque la didactique du français intègre l'ouverture aux langues, ou que l'école publique tente de faire converger le rapport des filles et des garçons aux

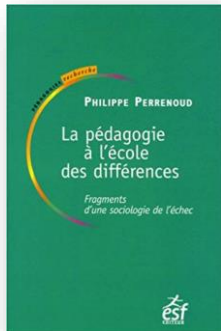
disciplines scientifiques et littéraires. Le compromis devient la règle entre tous les contraires : égalité de traitement et valorisation des talents ; orientations choisies et imposées ; citoyenneté et autorité ; expertise des enseignants et imputation des familles ; forme scolaire et apprentissage dual la rapprochant avec la vie active. Les institutions suisses sont à l'image du pays : ingénieuses pour qui les juge positivement, ambiguës pour les autres, productrices pour le meilleur ou pour le pire de consentement. Elles se grippent dès qu'une innovation ou une réforme est jugée trop profilée : les élus ou le peuple peuvent alors se mêler des programmes et de l'organisation scolaire, des critères et des méthodes d'évaluation, du travail et de la formation des enseignants, ce que ces derniers peuvent apprécier ou non en fonction de leur idée de la démocratie, mais aussi des résultats de votes confortant ou contestant ponctuellement leurs convictions. En Suisse romande, la convention intercantonale produit un plan d'études et des moyens d'enseignement entièrement unifiés tout en assurant « veiller à la diversité des approches pédagogiques ». Les enseignants peuvent donc se sentir aussi bien corsetés que délaissés, à moins que leurs ministres tentent eux-mêmes de les diriger sans (trop) les fâcher. Encore une préférence pour la diversité, et encore pour transiger ?

Quelles perspectives ?

En Suisse ou ailleurs, l'école publique a d'abord été un lieu de normalisation. Réduire les particularismes, unifier la nation, remplacer les croyances par *le savoir* et *la raison* : c'est que devaient permettre et ce que symbolisent aujourd'hui encore les bancs alignés, le cours magistral, les leçons de morale et les cérémonies de promotion. Mais si nous sommes les héritiers de ces idéaux, ils ont évolué depuis 150 ans en même temps qu'émergeaient les revendications de reconnaissance de nos subjectivités, de leurs aspirations et de leurs capacités à s'affirmer, s'exprimer, s'autogouverner. Les enfants doivent toujours être socialisés pour intégrer leur milieu et accéder au statut d'adulte, mais ils sont désormais réflexivement associés au processus, ce qui leur permet et leur demande en même temps de n'adopter ou de ne réfuter des normes que s'ils sont en mesure de se justifier. D'un côté, une liberté progresse : celle de penser et d'agir intelligemment, sans dépendre d'un guide de conscience. D'un autre, un poids grandit : celui de se forger une opinion fiable, en interrogeant les ressorts et les conséquences de son action. Que manger, par exemple, pour être un citoyen responsable ? Que voter pour que l'alimentation commune soit dûment régulée ? Quels choix valoriser, lesquels tolérer, lesquels interdire si le bien commun est menacé par des prétentions indéfendables à la diversité ? À l'ère du défi climatique, s'acheter un hamburger à Lausanne peut demander de mettre en relation et en discussion l'empreinte carbone helvétique, les normes américaines de consommation, la démographie chinoise, la déforestation brésilienne, les sécheresses africaines, les inégalités mondiales, la tension universelle entre droit de choisir et devoir de ne pas nuire. Ceci place très haut la barre de ce qu'il faut savoir de la diversité humaine pour ne pas confondre convivialité et solidarité, chacun pour soi (dans un monde parfaitement tolérant) et chacun pour tous (quand des règles, des sanctions et au besoin des conflits de normes mettent aux pas les récalcitrants). « [L'école publique doit] permettre à l'élève de comprendre sa propre origine et celle des autres, de saisir et d'apprécier la signification des traditions et le sens des valeurs diverses cohabitant dans la

société dans laquelle il vit » disent aussi les textes de l'espace suisse romand de formation. On ne saurait mieux montrer (1) que la diversité est moins une valeur intouchable qu'un fait à constater, (2) que la mission de l'école n'est pas tant de s'en émerveiller que d'instruire tous les élèves de ce qu'ils doivent tous savoir, quoi que leurs différentes familles leur servent à table lorsqu'ils seront rentrés.

En savoir plus :



Perrenoud, Ph. (1995). *La pédagogie à l'école des différences. Fragments d'une sociologie de l'échec*. Paris : ESF.

CNESCO (2017). Différenciation pédagogique : comment adapter l'enseignement à la réussite de tous les élèves ? *Dossier de synthèse*. URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/04/Differenciation_dossier_synthese.pdf